



Liège, le 10 novembre 2021

Annexe(s) : 1

N/R AG21-DEC/JM/ph/ago1

(à rappeler svp)

OBJET : Assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2021 – Convocation

Mesdames,
Messieurs,

Nous portons à votre connaissance que l'Assemblée générale ordinaire se tiendra, *le jeudi 16 décembre 2021, à 17 heures, dans nos locaux sis à Ans, rue de la Légia, 60.*

Conformément à l'article L1523-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la séance de l'Assemblée générale est ouverte, en qualité d'observateur et sauf lorsqu'il s'agit de question de personnes, à toute personne domiciliée sur le territoire d'une des communes ou province associées et ce, dans les limites imposées par les règles de sécurité sanitaire.

Ordre du jour

- 1) Plan stratégique 2020-2022 - 1^{ère} évaluation – Approbation ;
- 2) Ajustement budgétaire 2022 – Approbation ;
- 3) Cooptation d'un Administrateur – Ratification ;
- 4) Lecture du procès-verbal – Approbation.

Conformément à l'article L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, « ...à défaut de délibération du conseil communal et, s'il échet, provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente.

Nous avons transmis la 1^{ère} évaluation du plan stratégique 2020-2022, ainsi que l'ajustement budgétaire 2022, en version électronique, sur l'adresse générale de la commune. Dès que ces documents seront imprimés, nous ne manquerons pas de vous en faire parvenir un exemplaire.

Vous trouverez, en annexe, une note de synthèse relative aux points de l'ordre du jour, ainsi qu'une proposition de délibération.

Vos délégués recevront une convocation personnelle.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



F. BEKAERT
Président